

Modalités d'échange de points MasterCard^{MD} HSBC Premier

[Remise en argent de HSBC](#) | [Versement sur votre prêt hypothécaire de la HSBC](#) | [Dépôt dans votre compte d'épargne HSBC Advance](#) | [Réservez vous-même votre voyage](#) | [Programme de milles - Échange de points](#)

Remise en argent de HSBC

[retour en haut](#)

Vous avez maintenant la possibilité d'échanger vos points de récompense contre un crédit à votre compte! Il suffit d'appeler le service à la clientèle de la carte MasterCard de la HSBC, au 1-866-405-HSBC.

Vous pouvez échanger des points de récompense de la HSBC contre un crédit à votre compte MasterCard de la HSBC, selon le barème ci-dessous:

Points de récompense	Remise en argent
10 000	75 \$
15 000	112,50 \$
20 000	150 \$
25 000	187,50 \$
30 000	225 \$
35 000	262,50 \$
40 000	300 \$
45 000	337,50 \$
50 000	375 \$
55 000	412,50 \$
60 000	450 \$
65 000	487,50 \$
70 000	525 \$
75 000	562,50 \$
80 000	600 \$
85 000	637,50 \$
90 000	675 \$
95 000	712,50 \$
100 000	750 \$

Renseignements importants

Pour échanger vos points contre cette récompense, vous devez appeler le [service à la clientèle de la carte MasterCard de la HSBC, au 1-866-405-4722](#).

1. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au Programme de récompenses HSBC Premier et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.

2. Vous devez échanger au moins 10 000 points de récompense. La demande de crédit est irréversible.
3. Votre remise en argent sera créditée électroniquement à votre compte MasterCard de la HSBC dans les 10 jours ouvrables suivant l'échange.
4. Les conditions d'admissibilité et le barème d'échange peuvent changer en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier s'appliquent à cette offre.

Remarque :

Il n'est pas possible d'acquérir cet article en passant par le site Web, vous devez pour cela communiquer avec le service à la clientèle du programme de récompenses de la HSBC. Cet article n'est pas remboursable.

Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier.

Versement sur votre prêt hypothécaire de la HSBC

[retour en haut](#)

Prenez votre prêt en main en échangeant des points de récompense contre un crédit affecté à votre prêt hypothécaire résidentiel de la Banque HSBC Canada.

Vous pouvez échanger des points de récompense contre un crédit à votre compte de prêt hypothécaire de la HSBC, selon le barème ci-dessous :

Points de récompense requis	Versement sur votre prêt hypothécaire
10 000	100 \$
15 000	150 \$
20 000	200 \$
25 000	250 \$
30 000	300 \$
35 000	350 \$
40 000	400 \$
45 000	450 \$
50 000	500 \$
55 000	550 \$
60 000	600 \$
65 000	650 \$
70 000	700 \$
75 000	750 \$
80 000	800 \$
85 000	850 \$
90 000	900 \$
95 000	950 \$
100 000	1 000 \$

Renseignements importants

Ayez en main le numéro d'identification de votre succursale (5 chiffres) ainsi que le numéro de compte de votre prêt hypothécaire de la HSBC (12 chiffres). Remarque : Les trois derniers chiffres de votre numéro de compte de prêt hypothécaire devraient se trouver dans la série 800, par exemple 801, 802 ou 803.

Vous trouverez ces numéros :

- en ligne, par l'intermédiaire des Services bancaires par Internet aux particuliers;
 - sur votre relevé annuel de compte de prêt hypothécaire de la HSBC.
1. Applicable uniquement aux prêts hypothécaires résidentiels de la HSBC. Le compte de prêt hypothécaire doit être ouvert et en règle et le prêt ne doit pas être échu au moment de l'échange des points. Le crédit porté au compte de prêt hypothécaire est affecté directement au capital et ne remplace pas vos versements hypothécaires réguliers. Les frais d'administration de 25 \$ et les frais de remboursement anticipé seront annulés pour tous les versements hypothécaires effectués dans le cadre d'un échange de points de récompense de la HSBC. Toutes les autres conditions relatives au prêt hypothécaire s'appliquent.
 2. Le versement sera crédité électroniquement au compte de la HSBC spécifié dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de l'échange.
 3. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au Programme de récompenses HSBC Premier et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.
 4. Les conditions d'admissibilité et le barème d'échange peuvent changer en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier s'appliquent à cette offre.

Remarque : Cet article n'est pas remboursable.

Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier.

Dépôt dans votre compte d'épargne HSBC Advance

(auparavant, le compte d'épargne en direct)

[retour en haut](#)

Vous pouvez échanger vos points de récompense contre un dépôt dans votre compte d'épargne HSBC Advance (auparavant, le compte d'épargne en direct).

Avec un compte d'épargne HSBC Advance, votre épargne croît plus rapidement :

- aucuns frais mensuels;
- aucun solde minimal requis.

Vous pouvez échanger des points de récompense contre un dépôt dans votre compte d'épargne HSBC Advance, selon le barème ci-dessous :

Points de récompense requis	Montant du dépôt
6 500	50 \$
13 000	100 \$
19 500	150 \$
26 000	200 \$
32 500	250 \$
39 000	300 \$
45 500	350 \$
52 000	400 \$
58 500	450 \$
65 000	500 \$
71 500	550 \$
78 000	600 \$
84 500	650 \$
91 000	700 \$
97 500	750 \$
104 000	800 \$
110 500	850 \$
117 000	900 \$
123 500	950 \$
130 000	1 000 \$

Renseignements importants:

Ayez en main le numéro d'identification de votre succursale (5 chiffres) ainsi que le numéro de votre compte d'épargne HSBC Advance (12 chiffres). Remarque : Les trois derniers chiffres du numéro de votre compte d'épargne HSBC Advance devraient être «233», «234» ou «235». Vous trouverez ces numéros:

- en ligne, par l'intermédiaire des Services bancaires par Internet aux particuliers;
- sur votre relevé mensuel de compte de la HSBC.

1. Le compte d'épargne HSBC Advance doit être ouvert et en règle au moment de l'échange des points. Toutes les autres conditions relatives à votre compte d'épargne HSBC Advance s'appliquent.
2. Le versement sera crédité électroniquement au compte de la HSBC spécifié dans un délai de 10 jours ouvrables suivant l'échange.

3. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au Programme de récompenses HSBC Premier et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.
4. Les conditions d'admissibilité et le barème d'échange peuvent changer en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier s'appliquent à cette offre.

Remarque : Cet article n'est pas remboursable.

Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier.

Réservez vous-même votre voyage

[retour en haut](#)

NOUVELLES récompenses voyages de la HSBC à partir du 1^{er} septembre 2011!

Barème d'échange

Points de récompense requis	Crédit*
10 000	125 \$
Tranche additionnelle de 5 000	62,50 \$

** Le montant du crédit porté au compte en échange de points ne peut être supérieur au montant total du billet d'avion facturé à votre compte MasterCard de la HSBC.*

Exemple: Si votre billet d'avion coûte 465 \$, vous devrez échanger 40 000 points de récompense pour qu'un crédit correspondant au prix total du billet soit porté à votre compte.

Important Information:

1. Applicable à chaque achat de billet d'avion ou de train, à chaque réservation de forfait vacances, de croisière ou de voyage organisé, à chaque réservation d'hôtel et à chaque location de voiture réglé au moyen de votre carte MasterCard de la HSBC à compter du 1er septembre 2011.
2. Dans le cadre d'un échange de points, chaque achat est considéré comme une transaction distincte. Par exemple, si vous achetez deux billets d'avion au même moment et qu'ils ne représentent qu'une seule transaction sur votre compte de carte MasterCard de la HSBC, cette opération sera considérée comme un seul achat. En revanche, si vous achetez deux billets d'avion séparément, et qu'ils représentent deux achats distincts sur votre compte, ces achats seront considérés comme deux transactions distinctes dans le cadre de l'échange de points. Une preuve d'achat peut être exigée.
3. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au programme de récompenses applicable et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.
4. Le titulaire de carte principal doit communiquer avec le Service à la clientèle du Programme de récompenses de la HSBC une fois l'achat du billet de voyage admissible porté à votre compte MasterCard de la HSBC, et au plus tard 60 jours après la transaction d'achat du billet.
5. Les points requis seront prélevés du solde de points disponible le jour de l'échange (et non à la date de la transaction d'achat du billet). Le crédit apparaîtra sur l'un des deux prochains relevés mensuels de votre compte MasterCard de la HSBC. La demande de crédit est irréversible.
6. Des points peuvent être échangés uniquement contre un crédit pouvant atteindre le montant total du billet de voyage admissible facturé à votre compte MasterCard de la HSBC. Si vous n'avez pas suffisamment de points de récompense pour couvrir le prix total du billet, le crédit porté à votre compte correspondra à la valeur des points échangés. Toute portion du prix du billet qui ne sera pas couverte par les points échangés restera au compte et devra être payée.

Le barème d'échange peut être modifié en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du programme de récompenses applicable s'appliquent à cette offre.

Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier.

Programme de milles - Échange de points

[retour en haut](#)

1. Pour échanger des points, vous devez être le titulaire principal d'une carte MasterCard HSBC *Premier* et vous devez être actuellement inscrit au Programme de récompenses HSBC *Premier*.
2. Vous devez également être membre d'un programme de grands voyageurs ou de récompenses voyages d'une compagnie aérienne participante et avoir un numéro de membre de ce programme avant d'échanger des points.
3. Les deux comptes doivent être en règle.
4. Toutes les modalités du Programme de récompenses HSBC *Premier* s'appliquent à cette offre.
5. Le taux de conversion des points pour les programmes de grands voyageurs ou de récompenses voyages admissibles est disponible sur www.hsbc.ca/recompenses.
6. Il faut compter jusqu'à 30 jours ouvrables pour recevoir les milles après avoir présenté une demande s'il n'y a ni problème ni erreur. La HSBC ne sera pas responsable des retards ni de l'incapacité de traiter les demandes.
7. Les points échangés seront immédiatement déduits de votre compte de points de récompense. L'échange de points de récompense contre des milles est irréversible, et les points ne sont pas remboursables.

Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier.